

# Charte des engagements fournisseurs

## inscrits sur le site « Loc'Halles Bourgogne »

Le conseil régional de Bourgogne lance une nouvelle opération concourant au développement de la valorisation des produits des exploitations agricoles situées en Bourgogne\* et à la prise en compte des attentes alimentaires, économiques et environnementales de nos concitoyens : une plate forme de services informative « **Loc'Halles Bourgogne** ». Cette plate forme a pour but de faciliter la mise en relation des fournisseurs de produits bourguignons et des acheteurs de la restauration collective publique et privée, et de contribuer ainsi :

- à l'adaptation de l'offre proposée par les agriculteurs et les transformateurs de produits bourguignons aux nouvelles attentes de la restauration collective,
- au développement de la commercialisation en circuits courts et de proximité des productions régionales,
- à l'utilisation de produits bourguignons de qualité dans la restauration collective,
- à la réduction de l'empreinte carbone.

Chaque entreprise référencée dans l'annuaire des fournisseurs de la plate forme « Loc'Halles Bourgogne » s'engage à respecter les attendus de l'opération, et à lui assurer une image d'excellence à travers les services qu'elle offre.

### Chaque fournisseur s'engage :

1. A présenter des produits issus des exploitations situées en Bourgogne\*, avec un mode de commercialisation en circuits courts et de proximité. Ces produits relèvent de démarches qualité ou font l'objet d'une traçabilité, et doivent respecter les règlements et réglementations spécifiques en vigueur, notamment la réglementation sanitaire, ainsi que les accords interprofessionnels.

2. A accorder une attention particulière aux demandes s'inscrivant dans le cadre des opérations labellisées « Bien dans Mon Assiette ».

3. A assurer l'actualisation permanente des informations concernant ses produits et son entreprise.

4. A entretenir un dialogue régulier avec des acheteurs de façon à répondre au mieux à leurs demandes en quantité et qualité de produits, sur les types de conditionnement et modalités de livraison, et à informer des évolutions et adaptations de sa gamme.

5. A faire part au responsable de Loc'Halles Bourgogne de toutes suggestions en vue de l'amélioration de la plate forme, et de toutes propositions afin d'enrichir le contenu des rubriques du site.

6. A renoncer au référencement dans l'annuaire fournisseurs dès que le respect des objectifs de la plate forme n'est plus envisageable.

*\* En Bourgogne et dans les zones de chalandise limitrophes*